

PLU ET PSMV – SECTEURS DE RISQUES DU PPRI

Donnée DU

Actualité : **Données à jour**

I. Définition

La Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris couvre la totalité du territoire parisien à l'exception de trois secteurs :

- Le secteur sauvegardé du Marais.
- Le secteur sauvegardé du 7^{ème} arrondissement.
- Le domaine du Sénat (article 76 de la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003).

L'ensemble du PLU est consultable sous forme de fichiers PDF ici : www.pluenligne.paris.fr

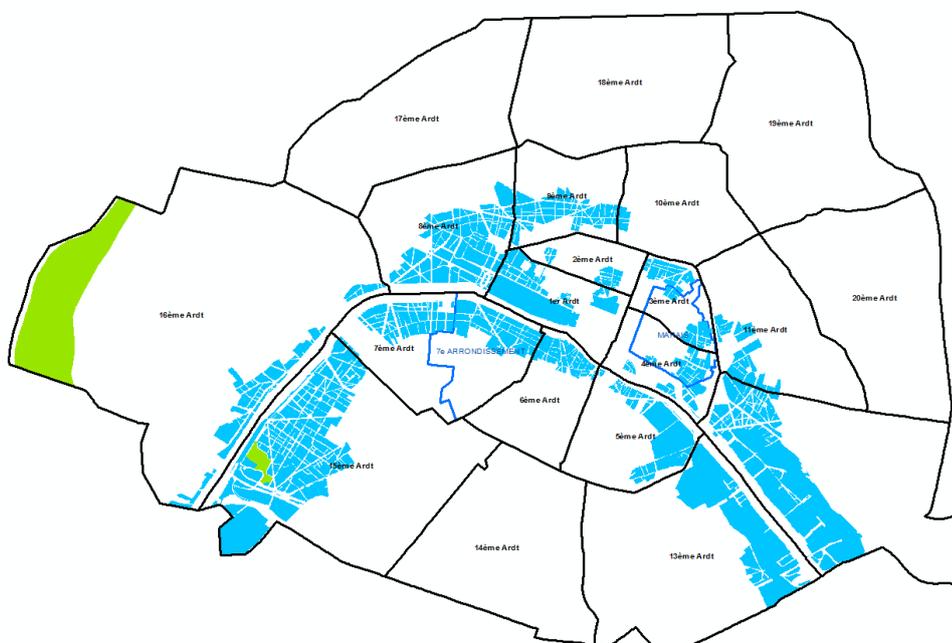
Les règlements des deux PSMV sont consultables ici :

<https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/urbanisme-et-architecture/les-regles-d-urbanisme-mode-d-emploi/secteurs-sauvegardes-psmv-2351>

Les articles 2 des règlements des zones du PLU et des PSMV rappellent que, dans les zones de risque délimitées par le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (P.P.R.I.) du Département de Paris, la réalisation de constructions, installations ou ouvrages, ainsi que les travaux sur les bâtiments existants et les changements de destination sont subordonnés aux dispositions réglementaires énoncées par ledit document.

Le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (P.P.R.I.) du Département de Paris a été approuvé par arrêté préfectoral le 19 avril 2007. Il est annexé au PLU de Paris et est consultable dans les annexes du PLU ici : www.pluenligne.paris.fr.

Les documents graphiques du PLU localisent ces zones de risques sur le **plan G** intitulé « **Secteurs de risques** ». Le lot de données décrit par cette fiche contient l'emprise de chaque secteur figurant sur ce plan.



Carte utilisant l'attribut ZONE

II. Modèle de données

Données surfaciques.

Attributs :

Nom	Libellé	Type	Valeurs possibles
ZONE	Zone de risque du PPRI	Texte	B : zones bleues V : zone verte

III. Métadonnées :

Source : Ville de Paris, Direction de l'Urbanisme.

Unité : degrés décimaux.

Système de coordonnées : WGS 84

Actualité : Ces données sont conformes à la dernière mise à jour des documents d'urbanisme les ayant modifiées (PLU approuvé les 4, 5, 6 et 7 juillet 2016; PSMV du Marais arrêté le 18 décembre 2013; PSMV du 7ème arrdt arrêté le 9 août 2016).

Restriction d'utilisation : Les données décrites ici ont été utilisées pour réaliser le plan « Secteurs de risques » du PLU de Paris, qui est à l'échelle du 1/25 500^{ème}. Seul ce plan, consultable en PDF sur le site de la Mairie de Paris (www.pluenligne.paris.fr) porte une information réglementaire. Les données disponibles sur l'Opendata de la Ville de Paris sont diffusées pour information, et ne constituent pas une information réglementaire.

Contact : Pour toute question relative à ces données, ou si vous constatez des erreurs, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : paris-geoportail-urbanisme@paris.fr